

DELIBERATION PORTANT SUR LA CAMPAGNE 2020 D'EMPLOIS ENSEIGNANTS

Vu le code de l'Education L712-3 IV 5°;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

PRESENTATION DU PROJET

Ce complément à la campagne d'emplois enseignants 2020 est proposé à la suite d'une « réaffectation dans une composante » d'un enseignant second degré, de nouvelles vacances et le désir de l'Université d'accompagner une demande de mobilité d'un MCF dans une autre université.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

D'approuver le complément à la campagne d'emploi tel que joint en annexe

Membres en exercice : 37

Votes : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions: 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2020 03 06-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Campagne d'emplois enseignants 2020-Complément N°2

**Campagne d'emplois 2020
CA du 6 mars 2020, information CT du 2 avril 2020 (complément)**

N° POSTE POUR PUBLICATION	Composante	Laboratoire	Fin occupation du dernier occupant titulaire	Origine de la vacance	Nature emploi publié	Art. de public.	Discipline	Postes proposés à labellisation CAP 20-25	Observations
PRAG1090	IUT de Clermont Fd		01/02/2020	POSTE VACANT décès	PRAG/PRCE		ECONOMIE GEST.		poste STID à Aurillac

Récapitulatif campagne d'emplois enseignants 2020

29 postes dont :

15 MCF

5 PR

10 postes second degré

